

Une rupture abusive de période d'essai peut-elle donner lieu à des poursuites ?

Réponse courte

Une rupture abusive de période d'essai peut effectivement donner lieu à des poursuites. Le salarié concerné peut saisir le tribunal du travail pour contester la rupture et demander des dommages et intérêts si la rupture n'est pas liée à son aptitude ou à son comportement professionnel, ou si elle viole ses droits fondamentaux. La notification écrite de la rupture est obligatoire, quelle que soit la durée de la période d'essai (article [L.121-5\(4\)](#) du Code du travail). La charge de la preuve de l'abus incombe au salarié, mais si l'abus est reconnu, l'employeur peut être condamné à verser des indemnités compensatrices en fonction du préjudice subi. L'employeur doit donc respecter les principes de bonne foi, d'objectivité et de non-discrimination, sous peine d'engager sa responsabilité devant les juridictions compétentes.

Définition

La période d'essai est une phase initiale du contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée, permettant à l'employeur et au salarié d'évaluer la relation de travail. La période d'essai et sa durée maximale doivent être expressément prévues par écrit dans le contrat de travail (article [L.121-4](#) du Code du travail). Pendant cette période, chacune des parties peut rompre le contrat, sous réserve du respect des délais de préavis légaux et de la notification écrite. Toutefois, la rupture de la période d'essai doit respecter les exigences légales et ne peut être abusive. Une rupture est qualifiée d'abusives lorsqu'elle intervient pour des motifs étrangers à l'aptitude ou au comportement professionnel du salarié, ou en violation des droits fondamentaux du salarié.

Conditions d'exercice

La rupture de la période d'essai doit être notifiée par écrit, quelle que soit la durée de la période d'essai (article [L.121-5\(4\)](#) du Code du travail). Les délais de préavis légaux sont les suivants (article [L.121-5\(3\)](#) du Code du travail) :

- Si la période d'essai n'a pas dépassé un mois : préavis de 2 jours calendaires.
- Si la période d'essai a dépassé un mois : préavis de 4 jours calendaires.
- Si la période d'essai a dépassé trois mois : préavis de 1 semaine. Le préavis n'est pas requis en cas de faute grave. La motivation écrite de la rupture n'est obligatoire que si le salarié en fait la demande expresse (article [L.121-6\(2\)](#) du Code du travail). La rupture ne peut pas être prononcée pour cause de maladie ou d'accident professionnel pendant la période de protection prévue par la loi (article [L.121-6\(1\)](#) du Code du travail). La rupture ne doit pas être fondée sur un motif discriminatoire, sur l'exercice d'un droit légal par le salarié (par exemple, maternité, paternité, congé parental, maladie professionnelle), ni sur un abus de droit. La jurisprudence luxembourgeoise considère comme abusive toute rupture qui détourne la finalité de la période d'essai ou qui intervient dans des circonstances manifestement déloyales.

Modalités pratiques

En cas de rupture abusive de la période d'essai, le salarié peut saisir le tribunal du travail pour contester la rupture et solliciter des dommages et intérêts. La charge de la preuve de l'abus incombe au salarié, qui doit démontrer que la rupture n'est pas liée à son aptitude ou à son comportement professionnel. Le juge apprécie souverainement les circonstances de la rupture, notamment la chronologie des faits, les motifs invoqués et le respect des droits du salarié. Si l'abus est reconnu, l'employeur peut être condamné à verser des indemnités compensatrices, dont le montant est fixé en fonction du préjudice subi. L'Inspection du travail et des mines ([ITM](#)) peut être consultée en cas de doute sur la régularité de la procédure.

Pratiques et recommandations

Il est recommandé à l'employeur de documenter précisément les motifs de la rupture de la période d'essai et de conserver les éléments relatifs à l'évaluation du salarié. Toute décision de rupture doit être précédée d'une analyse objective des faits et des performances du salarié. L'employeur doit éviter toute référence à des motifs personnels, discriminatoires ou étrangers à la relation de travail. En cas de doute sur la légitimité de la rupture, il est conseillé de consulter un conseiller juridique spécialisé en droit du travail luxembourgeois. Il est également recommandé de respecter scrupuleusement les obligations de notification écrite et de préavis, ainsi que de répondre à toute demande de motivation écrite formulée par le salarié.

Cadre juridique

Les règles relatives à la période d'essai et à sa rupture sont fixées par les articles [L.121-4](#) à [L.121-7](#) du Code du travail luxembourgeois. La notification écrite de la rupture est obligatoire (article [L.121-5\(4\)](#)). Les délais de préavis sont précisés à l'article [L.121-5\(3\)](#). La motivation écrite n'est requise que sur demande expresse du salarié (article [L.121-6\(2\)](#)). La protection contre la rupture abusive découle de la jurisprudence nationale, notamment des arrêts de la Cour supérieure de justice et des tribunaux du travail, qui précisent les contours de l'abus de droit en matière de rupture de période d'essai. Les dispositions relatives à la non-discrimination et à la protection des droits fondamentaux du salarié s'appliquent également pendant la période d'essai. L'Inspection du travail et des mines ([ITM](#)) est compétente pour contrôler le respect de ces dispositions.

La rupture de la période d'essai, bien que plus souple que la résiliation d'un contrat hors période d'essai, n'exonère pas l'employeur de son obligation de respecter les principes de bonne foi, d'objectivité et de non-discrimination. Une rupture abusive expose l'employeur à des poursuites judiciaires et à l'allocation de dommages et intérêts au salarié. La notification écrite et le respect du préavis légal sont obligatoires, sauf en cas de faute grave.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.